

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2025

Convocation du 29 septembre 2025 Lieu : mairie 20h30

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 13
Qui ont pris part aux délibérations : 9 (7 + 2 pouvoirs)

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Mr Simon CUIILLERDIER est nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, DANGLA-GENDREAU Laure, Nadine GARNIER, DELOMENIE Bernard, CUIILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, Pierre LAGRANGE, Guillaume BOUCHER

Absentes excusées : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, Betty HILAIRE-LOMBARD, Anne-Marie VOISE, EVRARD Julien, Jean-Philippe LAMY,

Pouvoirs : Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir à Mme Laure Dangla-Gendreau, Mr Julien Evrard donne pouvoir à Mme Nadine Garnier

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 08 septembre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2025
- Adhésion protection sociale agents (volet santé)
- Régie salle polyvalente suite à l'avis du comptable
- Ecole : direction commune
- Affaires diverses

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 20h45

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants : avenants pour les travaux du comptoir et la subvention FEDER au titre des fonds européens gérés par le GAL Châtaigneraie Limousine.

VOTE pour ajouter ces 2 points à l'ordre du jour : Unanimité des membres présents et représentés (7+2 pouvoirs)

Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 septembre 2025 : Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2025 qui ne fait l'objet (d'aucune ou de) remarque

VOTE : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (7 + 2 pouvoirs)

Détermination du mode de participation au risque santé et montant de la participation :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-03 du 13 janvier 2025 donnant mandat au Centre de Gestion de la Haute-Vienne pour lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de

participation dans le domaine de la santé. A l'issue de cette procédure, le CDG 87 a souscrit une convention de participation pour le risque Santé auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026

Actuellement, la commune ne participe pas au risque santé (uniquement au risque prévoyance à hauteur de 35 € / agent et / mois)

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

Au vu du décret, et en l'absence de transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, les employeurs publics ont le choix de retenir trois modalités potentielles de participation :

- La convention de participation proposée par le CDG 87 ;
- Une convention de participation mise en place directement par l'employeur ;
- La labellisation.
-

Monsieur le Maire précise que l'adhésion des agents à l'option choisie n'est pas obligatoire ; que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie mais que seuls les agents adhérents à l'option choisie seront éligibles à la participation de l'employeur. Plusieurs choix pour l'employeur :

Le support de la réunion du 11 septembre ainsi que le sondage effectué auprès des agents et concernant la labellisation de leur contrat ont été transmis aux membres du conseil

VOTE pour la détermination du mode de participation au risque santé et montant de la participation :le conseil opte pour la labellisation et une aide de 20 € par mois par agent qui a un contrat labellisé : unanimité des membres présents et représentés.

La délibération interviendra APRES accord du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne qui se tiendra le 06 novembre 2025.

Régie salle polyvalente : modification de la régie, indemnité régisseur :

La commune n'a plus qu'une seule régie : la régie d'encaissement des locations et produits en découlant (locations, vaisselle, chauffage...) de la salle polyvalente.

Il a été décidé par délibération n°2025-22 du 19 mai 2025, le prix de location du chapiteau.

Il faut donc modifier l'arrêté de création de la régie datant de 1993 en y ajoutant la location du chapiteau.

De plus, il est possible de modifier l'acte de nomination du régisseur, car depuis le 31 janvier 2025, conformément à l'article 1 de l'arrêté du 21 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 27 août 2015, l'indemnité de maniement de fonds fait partie des exceptions visées par l'arrêté du 27 août 2015, les agents territoriaux peuvent cumuler des indemnités RIFSEEP avec une indemnité de maniement de fonds lorsqu'ils exercent des fonctions de régisseur (110 €/an) Ce cumul indemnitaire ne pourra être effectif qu'après délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité et modification de l'acte de nomination du régisseur.

Le conseil s'était montré favorable lors de la réunion du 08 septembre. Le comptable, Mr Arnaud LOUVET a donné son accord sur le projet de délibération et d'arrêté en date du 18 septembre 2025.

DELIBERATION N°2025-31. ARRETE N°2025-35

Ecole : direction commune :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-42 du 09 décembre 2024 concernant la direction commune sur le RPI. Nous demandions que soit noté dans le règlement du conseil d'école, une présence régulière et équilibrée sur chaque école, mais nous ne l'avions pas noté sur la délibération. Suite au rendez-vous entre les maires, les enseignantes des 3 communes et l'Inspecteur d'Académie, celui-ci nous a confirmé :

* à partir de septembre 2026

* il y aura une direction commune aux 3 écoles du RPI

* il y aura bien des directions adjointes avec possibilité de remplacement,

* la direction ne sera pas uniquement basée sur une école

VOTE pour acter la direction commune aux 3 écoles du RPI : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (7 + 2 pouvoirs) DELIBERATION N°2025-32

Travaux comptoir/bibliothèque :

Signature des avenants :

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des modifications sur certains lots comme suit, et demande l'autorisation de signer les avenants correspondants. Ces avenants n'entraînant pas une augmentation du montant global supérieure à 5%, il n'est pas utile de les soumettre à l'avis de la commission d'appel d'offres.

Lot	Titulaire	Marché initial HT	Projet d'avenant HT	
12 Plomberie	Hervé Thermique	52 300.00 €	+ 2 654.23 € + 1 300.41 € Total + 3 954.64 € + 7.56 %	Création sanitaire au R+1 du comptoir Création réseaux sous-dallages
13 Electricité	GECC	59 834.14 €	+ 2 528.23 € + 963.47 € + 285.20 € + 173.00 € Total + 3 949.90 € + 6.6%	Travaux de phasage et installations provisoires dans la médiathèque Ajout d'un poste accueil dans la médiathèque Ajout de prises de courant dans la médiathèque Modification PAC
6 Etanchéité	DME SAS	21 236.00 €	+ 3 310.00 € + 3 310.00 € -3 160.00 € -3 160.00 € Total + 300.00 € + 1.41 %	Fenêtres de toit fixes comptoir Fenêtres de toit fixes médiathèque Fenêtres de toit ouvrantes comptoir Fenêtres de toit ouvrantes médiathèque
7 Menuiseries extérieures	MFV	26 723.69 €	+ 2 041.09 € Total + 2 041.09 € + 6.6%	Baie coulissante à 2 vantaux médiathèque

Soit un nouveau montant total de marché de 496 994.28 € HT et + 2.10 %

VOTE pour autoriser le Maire à signer les avenants listés ci-dessus : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (7 + 2 pouvoirs) DELIBERATION N°2025-33.

Subvention FEDER :

Le dépôt de la demande de subvention « Europe » est toujours en cours. Après avoir déposé sur la plateforme nombre de documents, enquêtes, rapports....., il nous faut maintenant déposer toutes les pièces justificatives du dossier. Nous devons acter la sollicitation de la subvention FEDER au titre des fonds européens gérés par le GAL Châtaigneraie Limousine.

VOTE pour accepter le plan de financement, autoriser le Maire à demander la subvention FEDER au titre des fonds européens gérés par le GAL Châtaigneraie Limousine et à signer les documents : POUR à l'unanimité des membres présents et représentés (7 + 2 pouvoirs) DELIBERATION N°2025-34.

Affaires diverses :

--Fauchage. 1^{er} devis : 217 € le km, 2^{ème} devis 540 € le km

--Matériel : Le tracteur est en panne, le coût des réparations s'élève à 4 645.56 € HT

--Ralentisseur : Nous avons demandé au conseil départemental une subvention pour installer un ralentisseur au niveau de la Rue Laspougeas. Celui-ci nous a donné un avis défavorable. Nous allons contacter l'ATEC pour faire une étude.

--Entretien chaudière : Nous sommes mécontents de l'entreprise Lemaire qui assure l'entretien des deux chaudières. Mr Hurault a pris contact avec l'Entreprise Bougnoteau qui nous a transmis un devis plus intéressant. Le choix est fait de ne pas reconduire le contrat avec l'entreprise Lemaire.

--Sentier de randonnée au Mourier : Le pont du sentier de randonnée est à refaire. Il est proposé que la commune règle la moitié des frais pour un montant de 6 467.00 € HT, que l'Institut de l'Elevage qui l'utilise règle l'autre moitié.

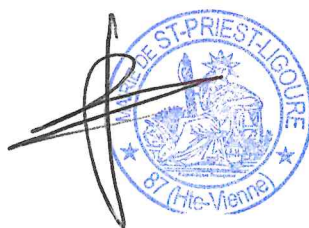
--Ecole et fortes chaleurs : conscient que le risque de fortes chaleurs est de plus en plus élevé, et afin de ne pas fermer l'école, nous étudions les possibilités de faire baisser les températures. Mr Hurault a rencontré une entreprise qui propose plusieurs solutions. Nous attendons les devis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h07

DELIBERATIONS DU 06 octobre 2025

N°2025-31 : Modification de l'acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits salle polyvalente	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 7+2 pouvoirs
N°2025-32 : RPI : direction commune	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 7+2 pouvoirs
N°2025-33 : Signatures des avenants pour les lots 6, 7, 12 et 13 travaux réaménagement comptoir bibliothèque	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 7+2 pouvoirs
N°2025-34 : Demande de subvention FEDER au titre des fonds européens gérés par le GAL Châtaigneraie Limousine travaux réaménagement comptoir	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés 7+2 pouvoirs

Le Maire, Bernard DELOMENIE



Le secrétaire de séance, Simon CUILLERDIER

